

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 9 janvier 2023 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-23-01-01

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-01-02

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière avec le retrait des points suivants :

6.2 Création du projet R23-521-A et emprunt de fonds de roulement pour le financement de l'acquisition d'équipements de désincarcération à batterie pour le Service de sécurité incendie

8.1 Adjudication et dérogation de mise en concurrence pour l'achat d'équipements de désincarcération à batterie pour le Service de sécurité incendie

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-23-01-03

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 19 décembre 2022, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenues le 19 décembre 2022.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-01-04

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-77 RELATIF AUX QUOTES-PARTS LIÉES À L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro A-77 intitulé *Règlement pour décréter les quotes-parts liées à l'agglomération de Mont-Laurier pour l'année 2023* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro A-77, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-01-05

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-78 RELATIF AU MONTANT QUE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER VEUT DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro A-78 intitulé *Règlement pour fixer le montant que l'agglomération de Mont-Laurier veut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2023* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro A-78, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-01-06

AVANCE À TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT la participation de l'agglomération au service de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2023, sous réserve de l'acceptation du budget par le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, de verser à Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle une avance mensuelle de 5 200 \$ jusqu'à l'approbation du budget d'opération 2023 par ledit ministère.

D'autoriser la trésorière à effectuer les ajustements nécessaires lorsque les sommes approuvées par le ministère pour 2023 seront connues.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-23-01-07

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire